COLLEGE BOURGET

A

Rigaud, P. Q.

PROSPECTUS.

COTEAU ST. LOUIS:
IMPRIMERIE DE L'INSTITUT DES SOURDS-MUETS.

1875.

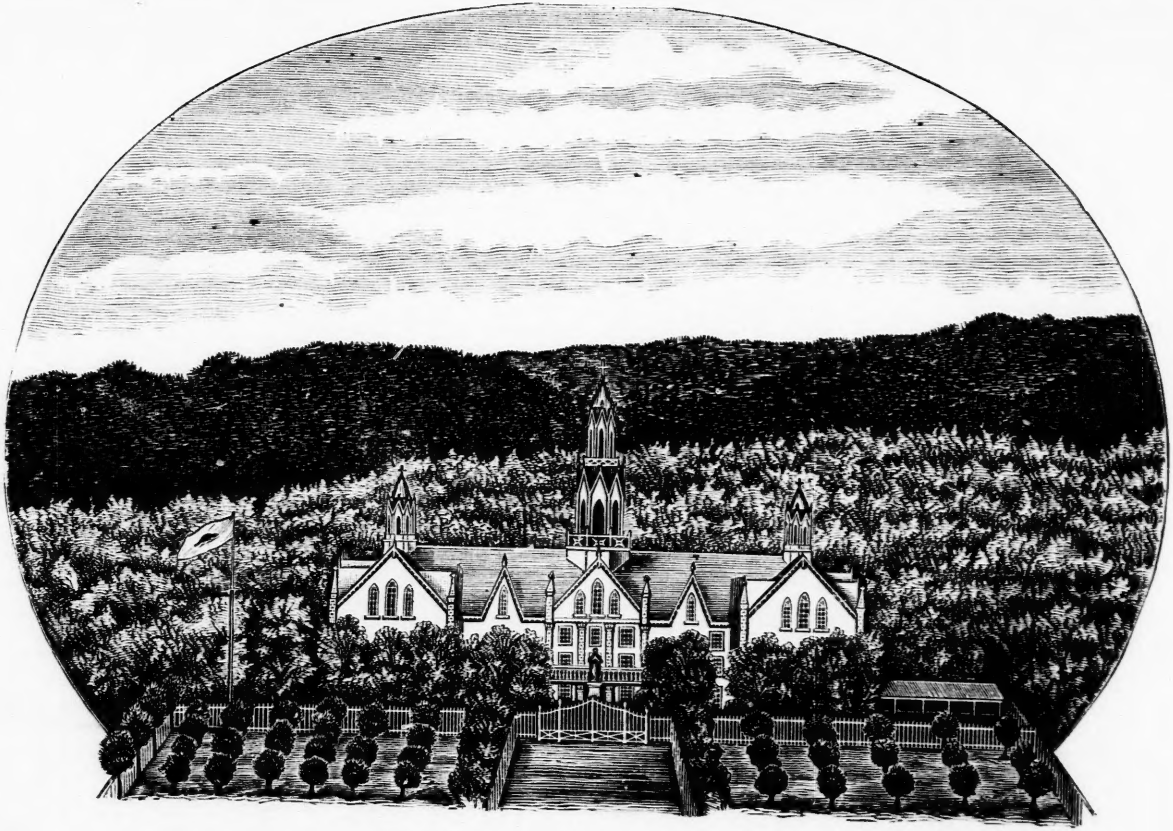

COLLÉGE BOURGET, RIGAUD P. Q.

COLLÉGE BOURGET, RIGAUD P. Q.

Collége Bourget.

Le Collége Bourget fut fondé à Rigaud, en 1850, par Monseigneur Bourget, Evêque de Montréal, de concert avec Mgr. Desautels, alors curé à Rigaud, et quelques citoyens de cette paroisse. La direction en a été donnée, la même année, à la communauté des Clercs de St. Viateur.

C'est en 1857 que fut érigé l'édifice servant de corps principal à la bâtisse actuelle.

En 1872, Sa Grandeur Monseigneur Bourget voulut bien approuver un projet d'agrandissement qui commença dès lors à s'exécuter. La même année, à l'occasion des Noces d'or de Sa Grandeur, les directeurs de l'établissement demandèrent et obtinrent qu'il portât le nom de son illustre Fondateur.

Situe sur le versant d'une montagne aux formes gracieuses et variées, le Collége Bourget offre une de ces positions rares dans la nature pour une maison d'éducation.

Si le touriste aime à venir respirer l'air pur de la montagne, à se reposer à l'ombre des arbres touffus, s'il se plaît à gravir les rochers escarpés et à contempler les beautés de la nature que la main de l'homme a respectées, l'écolier jouit à loisir de tous ces avantages pendant dix mois de l'année, surtout pendant la saison de l'été : jamais de chaleurs qui accablent, toujours un vent frais et pur apporte l'arome des bois. Ajoutons à cela que les salles du Collége, études, classes, récréation, dortoir, réfectoire, chapelle, sont vastes et bien aérées, et il est facile de comprendre pourquoi les directeurs ont à constater peu de cas de maladies, et les parents n'ont qu'à se féliciter de l'excellente santé de leurs enfants.

La discipline et le bon ordre étant indispensables aux succès et à la bonne éducation, on exige des élèves une obéissance exacte aux règles du Collége.

Les lettres, journaux ou livres quelconques adressés aux élèves sont soumis au Directeur ; il en est de même des lettres que les élèves envoient. Toute contravention à cette règle est considérée comme une faute grave. Il serait impossible de garder au Collége des jeunes gens incorrigibles qui feraient une habitude de manquer au règlement, ou qui seraient pour les autres une occasion de scandale.

Les Directeurs comprennent la grandeur du devoir qui leur est imposé, de veiller à la morale des enfants confiés à leur soins, et n'omettent rien pour cultiver dans leurs jeunes cœurs le germe des vertus qui doivent les rendre plus tard de bons chrétiens et de braves citoyens.

Conditions.

La pension peut se prendre au Collége ou hors du Collége, dans des maisons recommandées par le Directeur.

La pension au Collége est de $100.00 pour l'année scolaire, y compris l'instruction.

Ceux qui désirent prendre leur pension hors de la maison et coucher au Collége doivent y passer tout le temps excepté celui des repas qui est déterminé par la règle. Le coût de l'enseignement pour ceux-ci n'est que de $20.00, et de $15.00 seulement pour ceux qui assistent aux études et couchent chez leurs parents.

Tout élève interne doit fournir son lit garni : baudet ou couchette, matelas, &c., excepté le lave-mains. Les livres de classes se trouvent au Collége et sont à la charge des parents.

Quand le Collége fournit le lit et ses accessoires, les livres de classes, et se charge du blanchissage, le prix en tout se monte à $125.00.

Les payements se font en deux termes et d'avance. On ne reçoit aucun élève pour moins d'un terme de 5 mois, et on ne fait aucune déduction en cas d'absence, à moins que ce ne soit pour des raisons graves et pour un temps notable.

Les seuls extra sont :

Pour le piano, $20.00 ;

Pour le dessin de paysage, $4.00 ;

Pour l'usage d'un pupitre séparé, $1.00 ;

Pour la télégraphie, $5.00 le premier mois ; $0.50, les mois subséquents.

N. B. 1°. Aucun élève ne sera admis au Collége sans avoir de bonnes recommandations, surtout s'il a déjà étudié dans une autre maison.

2°. Le costume des Dimanches et Fêtes consiste en un surtout de drap noir descendant à trois pouces au-dessus du genou et une ceinture bleue.

3°. La rentrée est généralement fixée au premier jeudi de Septembre, et la sortie au premier jeudi de Juillet.

Les communications avec le Collége sont très-faciles. En été, deux bateaux à vapeur relient Rigaud à Montréal et Ottawa, en faisant tous les jours le trajet entre Montréal et Carillon, un troisième fait le même trajet deux fois la semaine ; tous trois touchent au quai de Rigaud dont le Collége n'est éloigné que de deux milles.

En hiver, les communications se font par le Grand-Tronc à la station de Vaudreuil où l'on trouve toujours de bonnes voitures pour se rendre à Rigaud, distance d'une quinzaine de milles.

Etudes

Les études suivies au Collége Bourget se divisent en deux cours : le Cours Commercial et le Cours Classique.

Cours Commercial.

Le Cours Commercial a pour but de préparer les jeunes gens à entrer dans le commerce, ou à embrasser un grand nombre de carrières aussi lucratives qu'agréables qui ne requièrent pas l'étude des classiques.

On y enseigne le français et l'anglais sur un pied d'égalité, l'arithmétique théorique et pratique, le calcul mental, la tenue des livres en partie simple et en partie double, les opérations des ban-

ques, l'économie politique, &c. On y enseigne encore l'histoire, la géographie et la littérature, le dessin linéaire, la géométrie pratique, la sténographie, &c.

De plus, s'ils le désirent, les élèves peuvent apprendre la télégraphie devenue presque nécessaire de nos jours. Et quoique l'on enseigne cette dernière branche sans nuire aux autres études, un élève de dispositions ordinaires peut, dans le cours de l'hiver, apprendre à recevoir par oreille suffisamment pour tenir un office de première importance. Il a de plus l'avantage de se familiariser avec les principes de l'électricité dynamique, de s'exercer à former et à tenir en ordre une batterie, à connaître les causes des perturbations télégraphiques et à y remédier avec promptitude et sûreté. L'introduction de la telégraphie au Collége sera appréciée, nous n'en doutons pas, par les parents des élèves ; c'est un moyen d'ouvrir une nouvelle carrière aux jeunes Canadiens qui, jusqu'à présent, ont été tenus éloignés de cette branche d'industrie pourtant très-avantageuse surtout pour un jeune homme encore au début.

Nous pouvons dire la même chose avec autant d'assurance de notre classe d'affaires ajoutée au Cours Commercial. Ceux qui voudront se donner la peine de lire le programme de cette nouvelle classe pourront se convaincre par eux-mêmes, que nous entendons donner aux élèves un cours éminemment pratique et conforme aux besoins actuels.

Les directeurs du Collége donnent un soin tout particulier à l'anglais, font des sacrifices pour s'assurer le concours de bons professeurs pour cette langue, et obligent même les élèves à s'entretenir en anglais pendant une partie des récréations.

Ce qui contribue beaucoup au progrès de cette langue, c'est que nos jeunes Canadiens sont continuellement en rapport avec des compagnons d'études dont la langue est l'anglais.

Si c'est un avantage pour nos Canadiens d'apprendre l'anglais, c'en est un encore plus grand pour ceux dont la langue est l'anglais et qui désirent apprendre le français.

Pour être admis au Cours Commercial, il faut savoir écrire et lire couramment en anglais et en français, avoir quelques notions sur la grammaire, la géographie et l'histoire, posséder à fond les principes de la numération et les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique.

Les enfants qui ne peuvent pas répondre d'une manière satisfaisante sur ces matières entrent dans une classe préparatoire.

Le Cours Commercial se fait en quatre ans.

1ère. ANNÉE.

Élément Français et Anglais.

Grammaire française des Frères ; Exercices sur la grammaire—Dictées françaises ; Epellation, homonymes et synonymes ; Analyse grammaticale—Géographie d'Amérique—Toussaint ; Histoire Sainte des Frères ; Géographie sacrée ; Ecriture appliquée ; Lecture française—Devoir du Chrétien ; Nouveau Cours Anglais—Nantel ; Exercices anglais—Epellation ; Lecture et traduction—Second Reader—Sadlier ; Dialogue—Perrin ; Arithmétique, fractions et nombres complexes—Toussaint ; Calcul mental—Juneau ; Instruction religieuse.

2ème. ANNÉE.

Syntaxe Française et Anglaise.

Grammaire française des Frères ; Exercices sur la grammaire——Dictées françaises ; Analyse grammaticale ; Géographie d'Europe—Toussaint ; Géographie et Histoire du Canada ; Lecture française—Devoir du Chrétien ; Ecriture appliquée ; Nouveau cours anglais—Nantel ; Exercices sur la grammaire—Dictées anglaises ; Analyse grammaticale —Epellation ; Lecture et traduction—Third Reader—Sadlier ; Dialogue—Perrin ; Arithmétique—raisons et proportions, percentage—Toussaint ; Calcul mental—Juneau ; Instruction religieuse.

3ème. ANNÉE.

Classe de Commerce.

Revue des grammaires ; Exercices anglais et français ; Analyse grammaticale ; Analyse logique ; Art épistolaire—Villers ; Lettres anglaises et françaises ; Agriculture—Larue ; Lecture anglaise—Fourth Reader—Sadlier ; Déclamation anglaise et française ; Sténographie ; Géographie d'Asie, d'Afrique et d'Océanie ; Géogra-

phie et Histoire ancienne ; Dialogue—Sadlier ; Calligraphie ; Arithmétique complète—Toussaint ; Tenue des livres en partie simple—Bryant et Stratton ; Instruction religieuse.

4ème. ANNÉE.

Traité du Style—Drioux ; Lecture anglaise—Fitfth Reader—Sadlier ; Amplification et Déclamation française et anglaise ; Lettres d'affaires, dans les deux langues ; Histoire et Géographie moderne ; Calligraphie—Dialogue—Sadlier ; Tenue des livres en partie double—Bryant et Stratton ; Opérations des banques ; Géométrie pratique ; Dessin linéaire ; Constitution de la Puissance ; Loi commerciale ; Économie politique ; Instruction religieuse.

Remarques.

Les mathématiques et les sciences naturelles : physique, chimie, minéralogie, mécanique, architecture, &c., appartiennent au cours classique : néanmoins les élèves qui désireraient étudier ces diverses branches, pourraient le faire, sans apprendre le latin ; mais alors il leur faudrait ajouter un an ou deux à leurs études.

La télégraphie est indépendante des deux cours. Cependant ceux qui commencent cette étude doivent la poursuivre jusqu'au bout, et ne peuvent l'abandonner si ce n'est pour de bonnes raison. En faveur des jeunes gens qui voudraient profiter de la saison d'hiver pour n'étudier que la télégraphie ou à peu près, et se préparer en peu de temps à tenir un office, un cours spécial commencera le 15 Janvier, pour se terminer le 15 Avril. Tout ce cours sera donné à raison de $10.00, en sus du prix ordinaire de la pension et de l'instruction. Il pourrait même se faire qu'on pût donner des leçons particulières en d'autres temps, à des conditions aussi libérales que les circonstances pourraient le permettre.

N. B. Vû les nombreuses demandes qu'on nous fait tous les ans, il nous est très-facile de procurer de bonnes situations aux jeunes gens qui suivent notre cours commercial et se sont distingués par

leur application et leur bonne conduite. Nous nous permettrons aussi d'assurer à ceux qui s'adressent à nous que nous ne donnerons de recommandations qu'à ceux qui les auront méritées.

Cours Classique.

Pour être admis au cours classique, on demande qu'un élève puisse répondre d'une manière satisfaisante sur toutes les matières des deux premières années du cours commercial.

Le cours classique se fait en six années, comme suit :

1ère. ANNÉE.

Éléments et Syntaxe.

Grammaire latine—Lhomond ; Exercices sur la grammaire ; Traduction : Epitome, De Viris, SS. Pères ; Amplification française ; Art épistolaire ; Géographie d'Asie, d'Afrique et d'Océanie—Toussaint. Histoire et Géographie ancienne—Drioux ; Arithmétique complète—Toussaint ; Analyse logique—Dialogue —Sadlier ; Instruction religieuse—Gaume.

2ème. ANNÉE.

Méthode et Versification.

Grammaire latine—Lhomond ; Versification de Montréal : Traité du style—Drioux ; Amplification française ; Exercices de Versification latine et française ; Versions et thèmes latins ; Traduction : SS. Pères, Virgile et Æneide ; Constitution de la Puissance du Canada ; Histoire et Géographie romaine—Drioux. Mythologie—Drioux. ; Dialogue —Sadlier ; Grammaire grecque —Cognet , Enchiridion ; Algèbre des Frères ; Instruction religieuse—Gaume.

3ème. ANNÉE.

Humanité.

Belles-Lettres—Drioux ; Compositions françaises et latines ; Art poétique de Boileau ; Poésies françaises et latines ; Traduction : SS. Pères, Virgile, Eglogues, Cicéron, Catilinaires ; Géographie et Histoire du Moyen Age—Drioux ; Grammaire grecque—Cognet ; Actes des Apôtres ; Géométrie des Frères ; Dessin linéaire ; Dialogue—Sadlier ; Instruction religieuse - Gaume.

4ème. ANNÉE.

Rhétorique.

Préceptes de rhétorique—Verniolles ; Discours français et latins ; Art poétique d'Horace ; Traduction : SS. Pères, Cicéron, pro Milone ; Constitution d'Angleterre, Histoire et Géographie moderne—Drioux ; Grammaire grecque—Cognet ; St. Grégoire : Etude des mots tirés du Grec, Trigonométrie ; Dialogue—Sadlier ; Instruction religieuse—Gaume.

5ème. ANNÉE.

Philosophie.

Logique et Métaphysique—Jouin ; Exercices sur la Logique ; Dissertations ; Taduction des SS. Pères ; Histoire de l'Eglise—Drioux ; Physique—Ganot ; Astronomie ; Géométrie analytique ; Instruction religieuse ; Preuves de la religion révélée.

6ème. ANNÉE.

Philosophie.

Philosophie morale—Jouin ; Dissertations philosophiques ; Traduction des SS. Pères ; Histoire de la Philosophie ; Revue de l'histoire unniverselle—Bossuet ; Chimie ; Minéralogie ; Levée des plans, Mécanique, Architecture, Instruction religieuse. Évidence de la religion catholique.

Cercle Littéraire.

Cette société se compose des élèves les plus avancés Ils se réunissent tous les jeudis pour s'exercer à la déclamation et à la discussion. On y fait aussi des essais sur des questions d'histoire, de littérature et de philosophie. Ces divers essais sont ensuite publiés dans un petit journal l'*Oiseau-Mouche* qui paraît tous les jeudis.

Plain-Chant.

Deux fois par semaine, le mardi et le jeudi, on enseigne les principes du chant grégorien à tous ceux qui ont les dispositions convenables. Ces leçons sont mises en pratique dans le chant des offices divins soit à la chapelle soit à l'église paroissiale, tous les Dimanche et Fêtes

Musique Vocale.

Quatre fois par semaine, on donne des leçons de musique vocale à tous ceux qui sont capables d'en profiter. Le chœur des Orphéonistes se compose de trente voix. Il exécute une grande variété de morceaux des grands maîtres.

Musique Instrumentale.

Les élèves qui étudient le piano reçoivent deux leçons par semaine, et pratiquent une heure par jour sous la direction du professeur. Cette attention continuelle ne contribue pas peu à assurer des progrès rapides.

Société de Ste. Cécile.

Les membres au nombre de vingt-cinq admis dans la société reçoivent des instructions régulières et sont pourvus de bons instruments. Ceux qui désirent y entrer doivent s'entendre avec le directeur de la société et en observer les règlements.

F. X. CHOUINARD, PTRE.,
Directeur.